



Pour inciter les  
salariés à travailler  
chez eux, le  
gouvernement fait  
appel à la bonne  
volonté

## Télétravail : les armes en carton de l'exécutif

### *Restez chez vous !*

Le 18 mars, Jean Castex appelle « toutes les entreprises, toutes les administrations qui le peuvent » à pousser au maximum le télétravail. Tout en maintenant une journée sur place pour les salariés qui le souhaitent. Le même jour, les préfets reçoivent l'instruction de mettre en place un plan d'action : contacts plus systématiques avec les entreprises, sensibilisation du grand public et des partenaires sociaux. Ils doivent remettre leur copie le 22 mars. Le protocole sanitaire concernant la restauration collective va être renforcé.

Corinne Lhaïk

QUE PEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT pour augmenter la part du télétravail ? Rien... sinon plaider, argumenter, conseiller, convaincre et menacer (un peu). C'est ce qu'a fait Jean Castex, Premier ministre, le 18 mars, en présentant de nouvelles mesures de restrictions sanitaires, pour 16 départements. Le Premier ministre a deux bonnes raisons de s'en tenir à l'exhortation.

La première est juridique. L'arsenal actuel

ne lui permet pas d'imposer le télétravail « Pour cela, il faudrait faire voter une loi, analyse Stéphane Bloch, avocat associé du cabinet Flichy Grangé, et elle aurait de grandes chances d'être anticonstitutionnelle, car contraire à la liberté d'entreprendre et au pouvoir de direction de l'employeur. »


La question d'une loi reste théorique, personne ne l'ayant jamais soulevée. Il existe des armes de persuasion plus douces. Ainsi, les protocoles sanitaires, édictés par le ministère du Travail depuis le début de la crise, ne constituent pas une obligation, mais rappellent celles des chefs d'entreprise en matière de santé et de sécurité de leurs salariés : elles sont prévues par l'article L 4121-1 du Code du travail. C'est à ce titre que la responsabilité de l'employeur peut être engagée. Mais il faut prouver un lien entre l'absence de télétravail et le risque encouru. Prenons l'exemple de cinq salariés occupant le même bureau. Chacun d'entre eux ne vient qu'un jour au travail. La consigne gouvernementale est respectée. Mais plus s'ils débarquent tous le même jour.

**Héros fatigués.** En principe, les inspecteurs du travail sont là pour contrôler, non



la pratique du télétravail, mais le fait que son absence mette en jeu la santé des salariés. Depuis le mois d'octobre, ils ont établi 55 mises en demeure, et rédigé des centaines de lettres d'observations. Ils ont aussi un rôle d'accompagnateurs et de conseillers.

La seconde raison à la prudence gouvernementale est psychologique : les télétravailleurs sont des héros fatigués. Dans la dernière étude Harris Interactive pour le compte du ministère du Travail, menée du 11 au 14 mars, 58 % des salariés disent travailler au bureau à 100 %, comme en janvier, mais plus qu'en novembre (52 %), tandis que le télétravail à 100 % est passé de 18 à 12 % depuis l'automne.

Il n'y a pas que le quantitatif. Le ressenti se dégrade. Ils sont 48 % à se dire isolés (41 % en novembre) ; 36 % à estimer que le télétravail augmente leur stress (contre 29 %) ; et 35 % à reconnaître qu'il leur arrive d'être angoissés à cause du télétravail (contre 30 %). Voilà pourquoi Jean Castex a maintenu la possibilité de venir une journée au bureau. « Il y a une pression des salariés pour retrouver leurs entreprises et celles-ci doivent y résister en définissant des jauges », confirme Frédéric , directeur général d'Entreprise et Personnel.

La question du déjeuner est aussi sur la sellette : le ministère du Travail va consulter les partenaires sociaux sur la restauration collective et modifier le protocole sanitaire. Ces moments où les masques tombent sont les plus propices à la contamination.

@clhaik 